

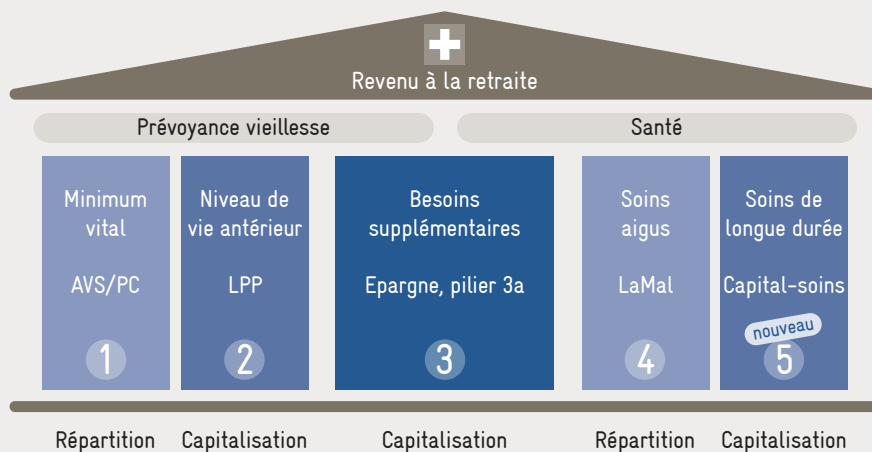
# Mieux financer les soins de longue durée

Le nombre de personnes de 85 ans ou plus doublera d'ici 2045. Un nouveau financement des soins de longue durée respectant la justice intergénérationnelle est nécessaire.

## Contexte

Les cohortes de baby-boomers qui arrivent aujourd'hui à la retraite auront environ 85 ans d'ici vingt ans. Nombre d'entre eux seront fragiles et dépendront de soins professionnels. Une meilleure organisation entre les EMS et les soins à domicile permettrait de mieux allouer les ressources financières et en personnel. Cependant, cette amélioration ne suffira pas à limiter la charge financière. Celle-ci pèsera toujours plus lourd sur la population active à travers l'assurance-maladie et sur les collectivités publiques par le biais de l'impôt.

## Un modèle à 5 piliers pour la Suisse



Un financement des soins de longue durée par capitalisation permettrait une diversification des risques comparable à celle applicable dans les trois piliers de la prévoyance vieillesse.

## Faits

# 10 800 Fr.

Les soins en EMS coûtaient en moyenne 4800 francs par mois en 2024. A cela s'ajoutent les frais d'encadrement (1600 francs) et d'hôtellerie (4400 francs), soit environ 10 800 francs au total.

### ■ Explosion des coûts

Les coûts liés aux soins de longue durée (hôtellerie incluse) se montaient à 15,7 milliards de francs en 2024. Ils ont augmenté de plus de 37% en dix ans.

### ■ Sur le dos des jeunes

Le financement des soins de longue durée repose principalement sur les épaules des actifs. En 2022, 52% des coûts étaient pris en charge par les caisses-maladie et 37% par l'Etat. La part de l'Etat se montait encore à 32% en 2012.

### ■ Une charge croissante

Selon l'Administration fédérale des finances, la part du produit intérieur brut consacrée aux soins de longue durée en Suisse passera de 1,7% en 2019 à 3,1% en 2050.

### ■ Les PC servent à payer l'EMS

En 2024 plus de la moitié (1,9 milliard de francs) des dépenses des prestations complémentaires (PC) à l'AVS étaient versées à des résidents en EMS, alors que ces derniers ne représentent qu'un cinquième des bénéficiaires de PC.

## Recommandations

Un financement des soins de longue durée par capitalisation devrait être instauré. Il remplacerait en partie le système actuel financé par la prime maladie et l'impôt. Il prendrait la **forme d'un capital-soins obligatoire**. Les assurés ayant suffisamment de revenu verseraient à partir d'un âge défini (par ex. 55 ans) et à vie un **montant par tête**

**identique** par mois pour tous sur un compte bloqué. Ce capital servirait à financer les soins de longue durée, sous réserve d'un préavis médical. **L'épargne inutilisée serait léguée aux héritiers**. En cas de capital insuffisant, un **soutien étatique**, comparable aux prestations complémentaires, serait prévu.

